PROCÈS-VERBAL
SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL

11 JUIN 2020
20H00

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Ville de Montréal-Ouest tenue, le 11 juin 2020, à l'Hôtel de Ville de Montréal-Ouest situé au 50 avenue Westminster Sud.

Présents:	Maire:	Monsieur Beny Masella	
	Conseillers:	Monsieur Dino Mazzone	Siège 1
		Madame Elizabeth Ulin	Siège 2
		Madame Colleen Feeney	Siège 3
		Madame Maria Torres	Siège 4

Aussi présente: Maître Raffaelle Di Stasio, Directrice générale,
Assistante greffière

Monsieur le Maire, Beny Masella, a agi comme président de la séance.
Me Raffaelle Di Stasio, Assistante greffière, a agi comme secrétaire de la séance.

NOTE Cette séance du Conseil fut tenue à huis clos et les membres du Conseil y assistaient de manière virtuelle conformément à l'arrêté ministériel no 2020-029 du 26 avril 2020 du Ministère de la santé et des services sociaux (page 2, dernier paragraphe).

Les membres du Conseil, étant tous présents à la séance, ont renoncé à l'avis de convocation en conformité avec l'article 325 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q., ch. C-19).

1. Ouverture de la séance

Il fut proposé par Dino Mazzone, Conseiller, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

D'ouvrir la séance.

Adoptée à l'unanimité.
20200611-001

M. le Maire déclara la séance ouverte à 20h25.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du 11 juin 2020 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.
20200611-002

3. Dossier Brock Sud

CONSIDÉRANT les résolutions n° 20180626-008, n° 20181217-013 (2) et n° 20191108-006 adoptées par la Ville de Montréal-Ouest;

CONSIDÉRANT les délais occasionnés par l'état d'urgence sanitaire décrété par le Gouvernement du Québec le 13 mars 2020;

CONSIDÉRANT que le complexe résidentiel *BELLEVUE Appartements Deluxe* (ci-après « complexe résidentiel») à Notre-Dame-de-Grâce adjacent à Montréal-Ouest est toujours en construction de ses phases 1 et 2;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal prend acte de la demande du Promoteur du complexe résidentiel récemment soumise à l'effet que l'ouverture de la rue Brock Sud soit décrétée en date du 18 juin 2020 pour permettre aux nouveaux résidents d'accéder à leur unité;

CONSIDÉRANT qu'à l'occasion de la réalisation de ce projet, des dommages ont été causés et seront causés par le Promoteur aux infrastructures municipales appartenant à

la Ville de Montréal-Ouest, soit une portion de la rue Brock Sud au sud du chemin Ronald;

CONSIDÉRANT qu'une entente relative à l'exécution de certains travaux et à l'occupation temporaire du domaine public est requise entre la Ville et le Promoteur pour traiter des travaux de réfection à venir pour cette portion de la rue Brock Sud;

EN CONSÉQUENCE,

Il fut proposé par Dino Mazzone, Conseiller, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

QUE l'*Entente relative à l'exécution de certains travaux et à l'occupation temporaire du domaine public* à intervenir avec le Promoteur du complexe résidentiel soit approuvée;

QUE Me Raffaelle Di Stasio, Directrice générale, soit autorisée à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Montréal-Ouest et à compléter tout acte administratif requis à son exécution;

QUE, sujet à la signature préalable de l'*Entente* avec le Promoteur, le conseil municipal permette l'accès à la rue Brock Sud par l'approche Ronald de manière générale dès le 18 juin 2020, à moins d'une exigence du ministère des Transport à l'effet contraire;

QUE la présente résolution soit transmise à l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce, à la Ville de Montréal, au ministère des Transports et au Promoteur.

Adoptée à l'unanimité.
20200611-003

4. <u>Période de questions du public</u>

La période de questions du public n'a pu avoir lieu puisque la séance du Conseil était tenue à huis clos en conformité à l'arrêté ministériel 2020-029 précité.

5. <u>Levée de la séance</u>

À 20h30, aucune question n'étant posée,

Il fut proposé par Dino Mazzone, Conseiller, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

De lever la séance.

Adoptée à l'unanimité.
20200611-004

Beny Masella Maire	Me Raffaelle Di Stasio Assistante Greffière

Les annexes mentionnées au présent procès-verbal sont conservées aux archives municipales dans le dossier *Archives- 20200611*